

fois y viendront-ils? La cloche sonnera assez: qu'on regarde où ils ont prins place, et on le voit. Ainsi donc d'autant plus soigneusement nous faut-il regarder à nous inciter à faire telle confession de nostre foy, que Dieu soit honoré d'un commun accord au milieu de nous. Et au reste il faut que toutes superstitions soyent aneanties. Car nous voyons comme en la papauté on a cuidé servir à Dieu par oysiveté. Ce n'est pas ainsi qu'il nous faut celebrer le iour du repos: mais pour l'appliquer à son droit usage et legitime, il faut cognoistre (comme desia nous avons dit) que nostre Seigneur ne demande sinon que ce iour-la soit employé à ouyr sa parole, à faire prieres en commun, à faire confession de nostre foy, et avoir l'usage des Sacremens. Voila à quoy nous sommes appelez. Et cependant aussi nous voyons comme tout a esté corrompu, et mis en confusion en la papauté. Car tout ainsi qu'ils ont trouvé des iours pour honorer les saincts, et les saintes, et qu'ils se sont forgez des idoles: aussi ont-ils cuidé qu'il les falloit servir en oysiveté. Or voyans que le monde est ainsi adonné à corruption: d'autant plus nous faut-il bien noter coste declaration du iour du repos, selon qu'il en est ici touché en Moyse. Mais que nous cognoissions à quelle fin nostre Seigneur a commandé au peuple ancien, qu'il eust un iour la sepmaine pour se reposer: qu'aujourd'huy ayans cogneu comment il a esté aboli à la venue de nostre Seigneur Iesus Christ, nous ayons le repos spirituel, c'est de nous dedier pleinement à Dieu, renonçans à tous nos sens, à toutes nos affections. Et puis, que nous ayons la police exterieure, entant qu'elle nous compete, c'est assavoir de nous deporter de nos affaires et negoces terriennes, à ce que nous vacquions du tout à mediter les oeuvres de Dieu: que nous soyons exercez à cognoistre les biens qu'il nous fait. Et sur tout que nous mettions peine à recognoistre la grace qu'il nous offre iournellement en son Evangile, et que nous y soyons confermez de plus en plus. Et quand nous aurons employé le Dimanche à louer et magnifier le Nom de Dieu, et à mediter ses oeuvres, que tout le reste de la sepmaine nous monstrions que nous y avons profité.

LE CINQUIEME SERMON SUR LE CHAP. V.  
V. 13—15.

DU VENDREDI 21<sup>E</sup> DE IJUN 1555<sup>1)</sup>.

Nous traittasmes hier comment, et pourquoy le commandement d'observer le iour du repos a

1) Ce sermon correspond au sixieme de la collection de 1562. p. 117—140.

esté donné aux Iuifs: il fut dit (en somme) que ç'a esté une figure du repos spirituel que doyyent faire les fideles pour servir à Dieu. Or tant y a que nostre Seigneur Iesus Christ nous a apporté l'accomplissement de cela, qu'il ne faut plus nous arrester à cest ombrage de la Loy: mais nous contenter que nostre vieil homme soit crucifié en vertu de la mort et passion de nostre Seigneur Iesus Christ, afin que nous soyons renouvellez pour servir pleinement à nostre Dieu. Or cependant nous avons besoin de quelque police et ordre entre nous. Il faut donc qu'il y ait iour certain pour nous assembler, afin que nous soyons confermez en la doctrine de Dieu, et que nous y profitions tous les iours, c'est à dire, tout le temps de nostre vie: que nous soyons exercez aussi à invoquer son Nom, à faire confession de nostre foy. Et cependant que le reste du iour s'accomplisse à considerer les graces que nous recevons en tout temps de la main de Dieu, afin qu'il en soit tant mieux glorifié. Or maintenant nous avons à noter ce qui est dit au texte de Moyse. *Tu travailleras six iours*, dit le Seigneur. Ceci ne se doit pas prendre, comme si Dieu nous commandoit de travailler. Vray est que nous sommes nais à cela, et nous savons que Dieu n'entend pas que nous soyons oisifs, vivans en ce monde: car il a donné aux hommes pieds et mains, il leur a donné industrie. Et mesme devant le peché, il est dit qu'Adam a esté mis au iardin pour le cultiver. Mais le travail que prendront maintenant les hommes, est un chastiment du peché. Car il leur est monstré: Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage: c'est une malediction qui a esté mise sur tout le genre humain. Car nous ne sommes pas dignes de iouyr de ceste condition qui a esté donnée à nostre pere, qu'il pouvoit vivre à plaisir, sans se tormenter beaucoup: mais encores devant que le peché soit venu au monde, et que nous ayons esté ainsi condamnez de Dieu à ce travail penible et forcé, desia si falloit-il que les hommes s'exercassent à quelque labour. Et pourquoy? Cela est contraire à nostre nature, d'estre comme des troncs de bois inutiles. Ainsi donc il est bien certain, qu'il nous faut appliquer à quelque labour tout le temps de nostre vie. Mais ici il n'est pas simplement commandé de travailler six iours. Car de fait, il y avoit d'autres solennitez sous la Loy, que le repos: il y avoit les festes qui pouvoient venir au milieu de la sepmaine. Mais pource que le nombre en estoit petit, pour quatre iours en l'an, il n'en est point fait ici de mention, il est seulement parlé du repos. Et quand il est dit: Tu travailleras six iours, nostre Seigneur nous monstre qu'il ne nous faut point plaindre de luy donner et dedier un iour certain, quand il nous en laisse six pour un. Comme s'il disoit: Vous

coustera-il beaucoup à choisir un iour qui soit pleinement reservé à mon service, que vous ne faciez autre chose en iceluy que de lire, et vous exercer en ma Loy, ou bien escouter la doctrine qui vous sera preschee: de venir au temple, afin que là vous soyez confermez par les sacrifices qui s'y font: d'invoquer mon Nom, et protester que vous estes de la compagnie de mon peuple? cela vous doit-il fascher, veu que vous avez six iours francs et entiers, pour faire vos besongnes et trafiques? Quand donc i'use envers vous d'une telle humanité, que ie ne demande de sept iours, que l'un, n'est-ce pas une ingratitude trop grande, si vous pleignez ce temps-la comme s'il estoit mal employé: que vous me soyez chiches de la septieme parti du temps? Ie vous donne toute votre vie, iamais le soleil ne vous esclaire, que vous ne deviez cognoistre ma bonté, et que ie suis un pere liberal envers vous: car ie fay luire mon soleil pour vous donner moyen d'aller, afin que chacun face ses besongnes: cependant pour quoy est-ce que ie n'auray un iour parmi les sept, et que chacun ne sera retiré de ses traffiques, que vous ne soyez point enveloppez en quelque sollicitude mondaine, tellement que vous n'ayez loisir de penser à moy? Nous voyons donc maintenant que ceste sentence de travailler six iours, n'est pas mise comme un commandement: mais c'est plustost un permission que Dieu donne, voire reprochant aux hommes leur ingratitude, sinon que ils observent le iour du repos, et qu'ils le sanctifient, comme il en est parlé. Or d'ici nous avons à recueillir une admonition bonne et utile: c'est quand nous sommes tardifs à obeyr à Dieu, qu'il nous faut considerer ses graces. Car qu'est-ce qui nous doit plus aiguïser à un zele de suyvre ce que Dieu nous commande: que quand nous pensons bien qu'il ne nous traite point à la rigueur, et que il ne nous presse point par trop? Voila Dieu qui pourroit user d'une bride estroite, s'il luy plaisoit: il nous pourroit contraindre à des choses si dures, qu'il n'y auroit point de moyen de nous y avancer: mais il regarde de nous conduire comme un pere fera ses enfans. Puis qu'ainsi est donc qu'il nous supporte ainsi, ne devons-nous pas estre tant plus incitez à faire ce qu'il nous ordonne? Ainsi donc toutes fois et quantes que les commandemens de Dieu nous sont difficiles, ou nous semblent tels: sachons qu'il s'en faut beaucoup qu'il nous presse iusques là où il pourroit: car nous serions tormentez tant et plus, si nostre Seigneur vouloit user de son droit à l'extremité. Cognoissons donc qu'il nous supporte, et qu'il use ici d'une bonté plus que paternelle. Vray est que la Loy de Dieu nous est impossible, et non seulement de l'observer en perfection: mais quand un homme de sa vertu naturelle se voudra acquitter envers Dieu, il ne pourra pas

remuer un doigt, ni avoir une seule bonne pen see, pour savoir comment il faut commencer. Et tant s'en faut que nous soyons propres pour obeyr à Dieu, et pour executer ce qui est contenu en sa Loy: que toutes nos pensees et affections sont autant d'inimitiez à Dieu. Si les hommes de leur vertu propre pouvoient accomplir la Loy: il leur seroit dit: Travaillez: mais au contraire il est dit: Reposez-vous, afin que Dieu besongne. La Loy donc pourra bien estre impossible, voire quant à nous: mais il est possible à Dieu de l'imprimer en nos coeurs, et de nous gouverner par son saint Esprit: voire tellement que ce nous sera un ioug bien doux et legier: qu'il n'y aura là nulle durté qui nous doive fascher. Ainsi quand les hommes auront bien regardé: ils seront convaincus que Dieu les supporte, comme un pere qui est pitoyable envers ses enfans. Et pourtant apprenons de n'estre point ingrats, et que nous soyons tant plus incitez de servir à nostre Dieu: veu qu'il ne nous commande pas choses qui nous doyvent sembler trop ameres, ne penibles, mais qu'il a esgard à nostre portee. Voila ce que nous avons à noter de ce passage, où nostre Seigneur monstre qu'il laisse aux hommes leur commodité. Il est vray, comme il fut hier touché, que nous devrions estre si spirituels, que de nous assembler tous les iours pour invoquer le Nom de Dieu: que nous devrions aspirer à la vie celeste, laissant tous negoces terriens. Mais quoy? Dieu voit que nous sommes environnez de nostre chair, que nous rampons sur la terre, que nos infirmités nous transportent tellement, que nous ne pouvons pas mener une vie angelique. Dieu donc voyant une telle rudesse et debilité en nous, ayant pitié de ce que nous ne pouvons pas nous acquitter pleinement de ce qui seroit de nostre office, nous relasche, et ne desploye point sa rigueur extreme: et dit, qu'il se contente si nous luy dedions un iour: ouy bien si ce iour-la nous sert pour tout le reste de la sepmaine, Dieu se contente. Et pourquoy? Car (comme i'ay dit) il n'y va point à l'extremité: mais il cognoist que nous sommes par trop debiles. Quand donc il nous supporte ainsi, et qu'il nous laisse nos commoditez: tant plus sommes-nous lasches et vilains, et inexcusables, si nous ne sommes enflammez à nous addonner à luy. Or il est dit quant et quant, *qu'il n'y aura ni serviteur ni chambriere, ni boeuf ni asne, ni bestial qui travaille le iour du repos, ni l'estranger qui est dedans tes portes.* Quant au bestial, on pourroit trouver estrange que Dieu l'a comprins sous l'observation du repos: veu que c'est un haut mystere, et celeste, comme il en fut hier traité. Et cela appartient-il aux boeufs, et aux asnes? Dieu dit: Ie vous ay donné le iour du repos qui fust un signe que ie vous sanctifie, que ie suis vostre Dieu qui regne au milieu de

vous: cela n'est point commun à tous hommes mortels. Car Dieu ne fait point ceste grace et privilege aux Payens et incredules, de les sanctifier: il parle seulement au peuple qu'il a choisi en heritage, et qu'il a adopté. Or maintenant puis que le iour du repos est un signe que Dieu a separé les fideles de son Eglise, d'avec tout le reste du monde: pourquoy cela est-il estendu iusques aux boeufs, et aux asnes? Or notons que cela n'est point fait pour les bestes brutes: mais afin que les hommes ayent un memorial devant leurs yeux, pour estre tant plus touchez. Ce Sacrement donc ne s'adresse pas aux bestes qui n'ont ni intelligence ni raison: mais il s'adresse aux hommes, qui en doyvent faire leur profit. Nous voyons que les sacrifices ont esté faits de bestes brutes: nous voyons qu'il y a eu là grand appareil, qu'il y a eu les vaisseaux d'or et d'argent, et choses semblables: et quand tout cela a esté sanctifié, est-ce que Dieu ait mis son Esprit en des metaux corruptibles, en des matieres qui n'avoient nul sentiment? Non: mais tout cela s'est rapporté aux hommes, comme toutes creatures sont faites pour nostre usage et profit, non seulement Dieu s'en sert pour ceste vie presente et caduque: mais il nous y donne les marques de sa grace, afin que ce nous soyent autant de moyens, et d'aides, pour nous attirer là haut au ciel. Quand donc Dieu a voulu que les boeufs et les asnes se reposassent en ce iour septiesme: ce n'est pas pourtant qu'il les fist participans de ce repos spirituel dont nous avons traité ci dessus: mais ç'a esté afin que les Iuifs, voyans leurs estables closes, cogneussent: Comment? Dieu nous met ici comme devant les yeux ce signe, et ce sacrement visible, iusques aux bestes brutes: et c'est afin que de nostre part nous soyons tant plus retenus à son service, que nous cognoissions que ce seroit violer toute la Loy, si nous ne pensions à ce qui est le principal de toute nostre vie: c'est que nous apprenions de renoncer à nous-mesmes, et ne plus suyvre nos appetis, ni raison, ni prudence: mais que nostre Dieu nous gouverne, et que nous soyons comme des creatures mortes, qu'il vive en nous, et que nous ne suyvions plus nostre train qui est du tout corrompu. Voila donc comme il a fallu que les Iuifs contemplassent iusques aux bestes brutes ce signe visible qui leur estoit donné, afin que cela les restraignist tant plus: et qu'ils fussent admonnestez par ce moyen d'observer en toute reverence le iour du repos. Aussi nous voyons comme Dieu a traité de tout temps les hommes selon leur durté, et qu'il les a proveus de remedes qui leur fussent propres, d'autant qu'ils ne sont pas trop enclins de venir à luy, devant qu'ils y soient ainsi attirez. Et cela n'est point seulement pour les Iuifs: mais aussi pour nous. Cognois-

sons donc la bonté de nostre Dieu, quand nous voyons qu'il n'oublie, et ne laisse rien de tout ce qui peut remedier à nos vices. Et cependant cognoissons aussi la perversité qui est en nous, afin de ne nous point flatter, ni lascher la bride à nos affections: puis qu'ainsi est que nous avons besoin d'estre contraints, et que Dieu nous donne tant de coups d'esperon, comme à des chevaux retifs. Voyans donc que Dieu nous picque ainsi, cognoissons que il ne le fait point sans cause: mais que c'est d'autant que nous sommes pervers, d'autant que nous sommes rebelles. Et ainsi desplaisons-nous en toutes nos affections: et apprenons de nous captiver à ce que rien n'empesche que nous ne suyvions le train que Dieu nous commande: et encores que nostre nature y resiste, que nous la captivions tellement que nous poursuyvions, et que nous ne cessions, iusques à ce que nous soyons pleinement rangez à nostre Dieu. Voila donc ce que nous avons à retenir de ce passage, outre ce qui sera tantost touché des serfs, et des servantes: c'est assavoir que Dieu reduit en memoire aux Iuifs, *qu'ils ont esté serfs en la terre d'Egypte*, et pourtant qu'ils doyvent traiter humainement ceux qui sont sous leurs puissances. Il dit: *Ton serviteur, et ta chambriere se reposeront*. Et pourquoy? car tu as esté en servitude. Tu eusses bien voulu qu'on t'eust donné quelque repos et relasche: il faut bien donc que maintenant tu uses d'une telle humanité envers ceux qui sont en ta main. Or ici il semble bien que Dieu ait ordonné le iour du repos pour une police, non point spirituelle, comme il a esté dit ci dessus: mais qui fust pour charité. Car il dit: Si tu estois en servitude, ne voudrois-tu pas qu'on te donnast quelque relasche, voudrois-tu que tu fusses tousiours pressé? Il est certain que non. Il faut donc que tu supportes les autres. Cela n'est point pour le service de Dieu: mais c'est plustost pour une charité commune qui doit estre envers nos prochains, quoy qu'ils soyent en degré inferieur à nous. Mais d'autant que ce commandement est contenu en la premiere table de la Loy, il est certain que ce qui est ici touché, n'est qu'un accessoire. Je di la premiere table. Car ce n'est pas sans cause que Dieu a ainsi divisé sa Loy, qu'il l'a écrite en deux pierres. Ne pouvoit-il pas seulement l'ecrire en une pierre, s'il eust voulu? Pourquoi donc est-ce qu'il en fait deux parties? Cela n'est point sans cause. Car il y a deux articles principaux en la Loy de Dieu: l'un concerne ce que nous luy devons: et l'autre ce que nous devons à nos prochains, conversans avec eux. Comme voila où se doit rapporter toute nostre vie: c'est en premier lieu, qu'en cognoissant que nous avons un Dieu auquel nous sommes, que nous cheminions en son obeissance: puis que nous tenons nostre vie

de luy, que nous luy en facions hommage: puis qu'il nous a creez à une meilleure esperance: et qu'il nous a adoptez pour ses enfans, que nous le glorifions d'une telle bonté: puis qu'il nous a rachetez par le sang de son Fils, que nous soyons du tout siens, mettans peine à nous retirer des pollutions du monde pour luy estre vrais sacrifices: que nous l'invoquions ayans nostre refuge à luy seul: que nous luy rendions graces de tous ses benefices. Voila donc le premier point de nostre vie, c'est l'honneur que nous devons rendre à nostre Dieu. Et puis il y a aussi, puis qu'il veut esprouver nostre obeissance, quand nous vivrons avec les hommes en toute integrité, qu'un chacun ne sera point adonné à son profit particulier, mais que nous tascherons de servir les uns aux autres, qu'il y ait honnesteté mutuelle aussi: que non seulement on s'abstienne de fraude, de violence, et cruauté, mais que nostre vie soit sobre et modeste, que nous ne soyons point dissolus, ne villains, ne brutaux. Voila le second point de nostre vie. Or puis qu'ainsi est, que ce commandement du iour du repos est contenu en la premiere table: il sensuit qu'il appartient au service spirituel de Dieu, et qu'il n'est point question de la charité que nous devons à nos prochains. Et pourquoy donc en est-il tenu propos ici? C'est autant comme si nostre Seigneur disoit: Ce iour du repos de superabondant vous servira à ce que vos serviteurs et chambrières ayent relasche avec vous. Non pas que ce fust là le but auquel Dieu tendoit, ce n'estoit pas son intention principale, qu'il y eust un iour la sepmaine auquel on cessast de travailler, afin qu'on peust reprendre son haleine, et qu'on ne fust pas là à ahanner tousiours, tellement qu'on defaillist, ce n'a pas este ceste cause-la qui a esmeu Dieu d'ordonner le iour du repos: ç'a esté afin que les fideles cogneussent, qu'il falloit tellement vivre saintement qu'ils se reposassent de toutes leurs affections et desirs, et que Dieu besognast entierement en eux. Et au reste il y a ici comme un bien survenant, qu'on appelle. Voila (dit nostre Seigneur) regardez quand vous aurez ce tesmoignage entre vous, que ie vous sanctifie, et que vous tascherez aussi à vous adonner à moy: encores voici une chose qui vous servira, et c'est pour vostre profit, c'est assavoir que vostre famille n'ahannera pas tousiours: car il faut quelque repos pour vos serviteurs et chambrières, et pour vostre bestial. Vous aurez donc cela comme de superabondant. Nous voyons maintenant pourquoy il est ici fait expresse mention que les Iuifs ont este serfs en Egypte, et qu'il faut qu'ils ayent esgard à ceux qui estoyent tenus comme captifs sous leur main. Car Moysse parlant des serviteurs et chambrières, n'entend pas la façon qui est aujourdhuy commune entre nous. Car alors

les serviteurs estoyent esclaves, qu'on les pressoit comme les boeufs, et les asnes: il y avoit une condition tant rude et inhumaine, que c'estoit pitié. Dieu donc monstre que le peuple des Iuifs observant le iour du repos, fera mesme le profit, et la commodité de sa famille. Tant s'en faut (dit-il) que vous deviez pleindre le temps lequel ie me suis reservé, que de sept iours i'en aye l'un: que si vous n'estes par trop cruels, et que vous n'usiez de tyrannie contre ceux qui sont en vostre puissance, encores ce iour-la (dit il) vous est propre. Si vous n'aviez autre regard qu'à ceste police, c'est assavoir qu'en ce iour-la vos serviteurs auront quelque relasche, cela vous y devoit induire: mais cognoissez tousiours que ie ne l'ay point seulement ordonné pour vostre famille: mais c'est afin que vous advisiez à ce que ie vous ay monstré: que quand vous serez separez d'avec les incredules, vous ne soyez une sacrificature royalle, que vous ne demandiez sinon de me servir en toute integrité, et en pure conscience. Quand vous aurez ce regard-la, alors vous cognoistrez que ce iour vous servira encores de quelque profit terrien: mais ce n'est pas ce que vous devez chercher cependant. Bref nostre Seigneur nous monstre ici ce qui a aussi bien esté prononcé par Iesus Christ, que quand nous chercherons le royaume de Dieu, le reste nous sera adiousté. Car il nous semble que si nous aspirons à la vie celeste, que nous mourrons de faim, que cela sera pour nous destourner de toutes nos commoditez: bref le diable nous vient tousiours solliciter à nous degouster de servir à Dieu, sous ceste ombre, et ceste astuce, c'est que si nous voulons nous employer au service de Dieu, qu'il nous faudra mourir de faim, que ce sera pitié de nous, qu'il nous faudra quitter tout le monde. Or il est vray que nous ne pouvons pas servir à Dieu, que nous ne soyons despouillez de nos affections, et que nous ne reiettions ces sollicitudes terriennes qui nous pressent par trop: mais cependant si est-ce qu'il nous faut reposer sur ceste benediction, qui nous est promise: c'est assavoir que quand nous chercherons le royaume de Dieu, nous serons benits en ces choses caduques, que nostre Seigneur aura pitié de nous, et nous donnera tout ce qu'il cognoist nous estre propre pour la vie presente: seulement attendons de luy les choses que nous ne pouvons pas acquerir par nostre industrie. Voila donc ce qui nous est monstré en ce passage. Or ceste sentence nous doit tousiours servir d'aiguillon pour nous inciter à suyvre ce que Dieu nous commande. Car le principal qui nous empesche de reigler, et ranger nostre vie à l'obeissance de Dieu, c'est qu'estans adonnez à nous mesmes, nous pensons: Ceci nous sera plus profitable, et voulons tousiours provoier quoy qu'il en soit à nos commoditez, et ce

qui appartient au monde. Voila comme les hommes ne peuvent point suyvre Dieu: mais plustost s'eslongnent de luy, et tirent tout au rebours de sa Loy: pource qu'il leur semble qu'en servant à Dieu, ils ne pourront pas faire leur profit. Or c'est une ingratitude si villaine, qu'elle est pour aggraver cent fois plus leur rebellion. Que faut-il donc? Notons bien que nous ne pourrons iamais servir à Dieu d'un franc courage et allaire, que nous n'ayons cela resolu, qu'il provoyera à toute nostre vie, et qu'il ne nous mettra point en oubli, comme il en est parlé en la personne de Iosué. Car l'Apostre en l'Epistre aux Hebrieux applique ceste doctrine à tous fideles: voire afin de les retirer de trop grande sollicitude. Il dit: Ton Dieu ne te delaissera point, il ne te mettra point en oubli. Or si nous pouvons une fois estre persuadez que Dieu veille sur nous, et qu'il provoyera à toutes nos necessitez: il est certain que nous ne serons point si plongez en nos affections terrestres, nous ne serons point destournez de le servir, nous ne serons point empeschez de mediter la vie spirituelle: tellement que nous passerons par ce monde, et userons des creatures, comme n'en usans point: pource que nous cognoistrans qu'il nous faut tousiours tendre plus outre. Voila donc ce que nous avons à retenir en somme de ceste doctrine, là où nostre Seigneur monstre, combien que ce qu'il a commandé qu'on observe le iour du repos, soit spirituel, neantmoins que les hommes ne laisseront pas de sentir leur profit, et que Dieu les benira quand ils regarderont droit à luy, et qu'ils ne chercheront point par trop ce qu'ils cognoissent estre de leur commodité terrestre. Or cependant nous sommes admonnestez, que s'il y en a qui dominant par dessus les autres: qu'ils ne doyvent point mespriser leurs prochains, combien qu'ils soient inferieurs à eux. Et ceci s'estend bien loin. Car nous ne devons pas seulement l'exposer des serviteurs et chambrières: mais des povres, et de ceux qui ne sont point en autorité ni en credit, de tous suiets, de ceux qui ne peuvent pas estre dignes selon le monde (comme il semblera) d'estre accompagnez à nous. Car nous voyons quel est l'orgueil des hommes, encores que nous n'ayons nulle occasion de nous eslever: si est-ce qu'un chacun appetera quelque preeminence. Puis que nous avons une telle hautesse en nous, qu'un chacun voudroit s'eslever par dessus ses prochains, voire combien que nous n'ayons dequoy: que sera-ce quand nous serons eslevez? Voila ceux qui sont au siege de iustice, il leur semble quasi que le monde soit créé pour eux, sinon que Dieu les retienne par son S. Esprit, et qu'il leur monstre qu'ils doyvent cheminer en toute mansuetude, et qu'ils ne doyvent point opprimer ceux qui sont sous leur charge:

mais plustost c'est pour leur faire office de pere, et qu'ils doyvent tenir leurs prochains comme leurs enfans: et mesmes d'autant que Dieu les honore, qu'ils doyvent cheminer en plus grande humilité. Ceux qui annoncent la parolle de Dieu, et qui ont la charge de conduire les autres, s'ils pensent qu'ils doyvent estre exemptez du rang commun, et qu'ils mesprisent les autres: mal-heur sur eux. Car il vaudroit mieux qu'ils se rompissent le col en montant en chaire, si ce n'est qu'ils mettent peine les premiers de cheminer selon Dieu, et de vivre paisiblement avec leurs prochains, et monstre qu'ils sont brebis du troupeau de nostre Seigneur Iesus Christ. Or cependant il est vray que les riches se pourront bien servir des povres. Quand un homme aura serviteurs et chambrières à loage, il ne mettra point son serviteur au dessus de luy à table, il ne le fera point coucher en son liet: mais tant y a quelque superiorité qu'il y ait, si faut-il que nous venions tousiours à ce point, que nous sommes conioints ensemble comme d'une chair, et sommes tous formez à l'image de Dieu. Si nous pensons que ceux qui sont descendus de la race d'Adam sont nostre chair et nos os: cela ne nous doit-il point ranger à humanité, encores que nous fussions comme bestes sauvages les uns envers les autres? Quand le prophete Isaie veut convaincre les hommes en leur inhumanité, il dit: Tu ne mespreras point ta chair. Voila où ie me doy contempler comme en un miroir, assavoir en autant de creatures humaines qu'il y a au monde. Voila pour un item. Mais il y a encores plus: c'est que l'image de Dieu est imprimée en tous hommes. Non seulement donc ie mesprise ma chair, quand ie voudray opprimer quelcun: mais ie viole l'image de Dieu, entant qu'en moy est. Ainsi donc notons bien, que Dieu a voulu par ce passage monstre à ceux qui sont en autorité et credit, à ceux qui sont plus riches que les autres, et qui sont en quelque degré d'honneur, qu'ils ne doyvent point abuser de ceux qui sont sous leur main, qu'ils ne les doyvent point tormenter outre mesure, qu'ils doyvent tousiours penser à ce que nous sommes tous descendus de la race d'Adam, que nous avons une nature commune, et mesme que l'image de Dieu est imprimée en nous. Voila ce que nous avons à noter: et sur tout maintenant que nous avons nostre Seigneur Iesus Christ qui est descendu ici bas pour estre aneanti du tout, afin de condamner tout orgueil, et de monstre qu'il n'y a moyen de servir à Dieu, sinon en humilité: et mesme il nous a fait tous membres de son corps, et serfs, et ceux qui sont maistres, et superieurs, qu'il n'y a point ici de distinction. Quand nous venons à nostre Seigneur Iesus Christ, et que nous regardons à luy, il faut que nous suyvions: puis que et grands, et petis

sommes membres de son corps, et qu'il est nostre chef, c'est bien raison qu'un chacun se conforme à ses prochains. Et cependant aussi, puis que Dieu s'est declairé nostre pere plus familièrement qu'il n'a fait à ceux qui ont vescu sous la Loy: que cela nous induise à garder fraternité entre nous. Voila encores ce que nous avons à retenir de ce passage. Or il y a encores un point touchant de ce que Dieu institue un memorial aux Iuifs, *qu'ils ont esté au pays d'Egypte comme povres esclaves*. Or nous savons que là on les avoit mal traittez, et cruellement: mais d'autant qu'ils ont souspiré, et gemi à Dieu, et qu'ils ont esté exaucez, et qu'alors ils ont désiré qu'on les supportast, Dieu declaire qu'ils doyvent aussi bien faire le semblable. Or ceci contient une bonne doctrine, c'est assavoir, que si nous pensons à nous, nous pourrons tousiours estre induits à nous acquitter de nostre devoir. Et au contraire quand nous serons cruels envers nos prochains: c'est d'autant que nous sommes comme enyvrez en nos aises, et ne pensons point à nos povretez et miserés. Celuy qui a eu faim et soif, d'autant qu'il a désiré qu'on le secourust au besoin, quand il voit un povre homme, et qu'il pensera: Or ça, i'ay esté en telle necessité, et l'eusse bien voulu estre aidé, et me sembloit bien qu'on devoit avoir pitié de moy pour me subvenir: celuy-la (die) qui pensera à ces choses, voyant un povre homme en necessité, n'aura-il point le coeur amolli? Mais quoy? Quand nous sommes à nostre aise, il n'est point question de nous souvenir de nostre povreté humaine: plustost nous imaginons que nous en sommes exemptez, que nous ne sommes plus du rang commun. Et voila qui est cause de nous oublier, que nous n'avons plus nulle compassion de nos prochains, ne de tout ce qu'ils endurent. D'autant plus donc nous faut-il bien noter ce passage: c'est que nostre Seigneur voyant que nous sommes aveuglez en l'amour de nous-mesmes, et qu'il nous suffit d'estre plongez en nos delices, et que nous ne pensons gueres à ceux qui endurent, et qui sont en necessité: qu'il nous monstre: Et qui estes-vous? N'avez-vous point eu necessité quelque fois? Et mesme s'il vous advient de vous desborder contre eux, ne pensez-vous point: Voici des creatures formées à l'image de Dieu, et si nous les outrageons, Dieu n'aura point de pitié de nous? Et ainsi que nous pratiquons ceste doctrine en toute nostre vie. Et toutes fois et quantes que nous verrons des gens pressez de quelque misere, que ceci nous vienne au devant: Or ça n'ay-ie point esté en necessité aussi bien qu'eux? et si maintenant nous estions en tel estat, ne voudrions-nous point estre secourus? Puis qu'ainsi est donc, nous faut-il exempter d'une telle condition? C'est pour le moins que nous facions à autruy ce que nous desirons qu'on

*Calvini opera. Vol. XXVI.*

nous face: nature nous enseigne cela, et ne faut point aller à l'escole pour l'apprendre. Il ne faudra donc d'autre procez pour nous condamner, sinon ce que desia nostre Seigneur nous enseigne par experience. Quand nous aurons cela, il est certain que nous serons touchez d'humanité pour subvenir à ceux qui auront faute et indigence, et que nous serons esmeus à compassion, les voyans souffrir, tellement que si nous avons le moyen et faculté de les secourir, et de leur assister, chacun s'y employera. Voila donc ce que nous avons à noter de ce passage, quand il est dit: Tu as esté estranger en la terre d'Egypte: il faut donc que maintenant tu regardes de soulager ceux qui sont en ta main: car lors que tu estois serviteur, tu eusses bien voulu qu'on t'eust supporté. Or venons maintenant à ceux qui n'estoyent point du peuple des Iuifs: mais seulement traffiquoyent entre eux. Dieu veut que ceux-la aussi bien observent le iour du repos: et neantmoins si n'estoyent-ils pas sanctifiez de Dieu: et ce signe ici ne leur pouvoit pas appartenir, comme desia nous avons dit. Il semble donc que Dieu prophane le Sacrement, quand il le fait ainsi commun aux incredules, et à ceux qui n'estoyent point circonceis pour porter la marque de l'alliance, à ceux qui n'avoyent point la Loy, ni les promesses. Mais nous avons à observer que ce que Dieu parle ici des estrangers, est tousiours le rapportant à ce peuple lequel il avoit choisi et adopté. Car nous savons que si on permet des choses qui soyent contraires au service de Dieu, combien qu'on dira: Ce ne sont pas gens de nostre corps, que nous serons induits par mauvais exemples, à les ensuyvre. Si on eust permis aux estrangers de travailler entre le peuple des Iuifs: qu'en fust-il advenu? Les Iuifs eussent traffiqué avec eux, et se fussent prophané: il n'y eust point eu de discretion en ce iour-la. Car quand les obiets se monstrent, nous sommes facilement induits à mal. Et encores qu'il n'y ait point grande occasion: si est-ce que nostre nature est tant encline au mal, que nous y sommes incontinent induits. Que sera-ce donc quand tout sera desbauché? Et ainsi la liberté qu'on eust donnée aux estrangers de travailler au milieu du peuple d'Israel, l'eust induit à corruption: chacun se fust dispensé, et se fust donné licence de violer le iour du repos, et de ne le pas observer. Afin donc qu'une telle occasion de mal fust ostée, et que ce iour fust observé en plus grande reverence: tout ainsi que Dieu a voulu que le bestial se reposast, aussi a-il ordonné le semblable des estrangers. Or maintenant ceci nous doit servir. Car c'est pour nous monstre que les vices ne doivent point estre permis en un peuple qui fera profession de Chrestienté, tellement qu'on ne les punisse mesme en

20

ceux qui ne seront que passans. Comme quoy? Quand les blasphemes seront condamnez entre nous, si on oit blasphemer un passant, que il se moque de Dieu, et que cela soit enduré, qu'on le dissimule: n'est-ce point comme une profanation, pour empuantir tout le reste, quand les blasphemes seront supportez, qu'ils auront la vogue, et qu'on ne les voudra point reprimer? Et on le voit. Il est vray que tant s'en faut que les blasphemes soient punis, comme ils le meritent, en ceux qui ne sont point de nostre religion, qu'en ceux qui sont meslez parmi nous, et qui font profession de Chrestienté, on voit comme on les endure: et c'est à nostre plus grande confusion. Mais tant y a, que si on permet, soit à un papiste, soit à autres gens, comme aujourdhuy le monde est plein et farci de contempteurs de Dieu, si on leur permet (di-ie) de mesdire contre la doctrine de l'Évangile, et de blasphemer le Nom de Dieu: voila une corruption qui poursuivra, en sorte qu'on n'y pourra pas aisément remedier. Si on permet aux paillardis, et ruffiens de nous apporter leurs paillardises, et de venir mettre plus de mal entre nous qu'il n'y en a: si on permet que les dissolus et desbauchez viennent ici faire leurs dissolutions: ne faudra-il pas que nous soyons desbauchez avec eux, et du tout corrompus? Ainsi donc notons bien que nostre Seigneur veut exercer son peuple en toute pureté, tellement que non seulement ceux qui font profession d'estre Chrestiens s'abstiennent du mal: mais aussi qu'ils ne le souffrent point entant qu'en eux sera. Car il nous faut cognoistre que la terre est comme prophane, quand le service de Dieu y est contaminé, et que son saint Nom y est deshonoré: la terre en laquelle il veut que nous habitons, est comme polluee et maudite, pour le moins il ne tiendra point à nous. Tant y a quand Dieu a donné ce privilege à ses enfans, qu'ils puissent oster l'idolatrie du pays auquel ils habitent, il est certain que s'ils ne le font, ils provoquent l'ire de Dieu, et sa vengeance contre eux. Si maintenant nous demandions que les abominations de la papauté fussent ici meslees parmi le pur service de Dieu, que par privilege on donnast une messe à des papistes obstinez qui voudroient ici vivre, qu'on leur donnast quelque coin pour faire leurs idolatries et superstitions, ce seroit comme attirer l'ire de Dieu, et allumer le feu de sa vengeance sur nous. Et pourquoy? Puis que Dieu a donné à ceux qui ont le glaive de iustice en main, qui ont l'administration de ceste vie, qu'il leur a donné ceste puissance de chasser les idolatries, et toutes ces infections de la papauté: il est certain que s'ils les maintiennent, c'est comme dechasser Dieu, afin qu'il n'habite, et qu'il ne regne plus au milieu d'eux. Ainsi donc notons bien que ce n'est point sans cause que nostre

Seigneur a voulu que les estrangers qui habitoyent au milieu du peuple, combien qu'ils fussent de foy et de religion diverse, fussent contraints d'observer le iour septiesme, non point à cause d'eux, ni pour leur instruction, car ils n'en estoyent point capables: mais afin qu'il n'y eust point de scandale pour desbaucher le peuple, et que le service de Dieu ne fust point violé, et que la terre qu'il avoit donnée à son serviteur Abraham en heritage, fust du tout dediee à luy. Et par cela nous sommes admonestez non seulement de nous sanctifier par la parole de Dieu: mais de ne point souffrir qu'au milieu de nous il se commette des scandales et dissolutions: que tout cela soit rasé entre nous. Et au reste, quand nostre Seigneur veut que nous ayons un tel zeile de maintenir son service, que mesmes ceux qui n'ont point fait profession d'estre de son Eglise, soyent contraints de se ranger, et se conformer à nous, quand ils conversent en nostre compagnie: ie vous prie, qu'elle excuse y aura-il, si de nostre costé nous ne sommes du tout adonnez à luy, et que nous ne soyons comme miroirs pour attirer les povres incredules, et pour les gagner à nostre Dieu? Car si nous voulons les reprendre, quand ils auront failli, et cependant qu'ils apperçoivent en nous des vices semblables, ou plus grands: n'auront-ils point occasion de se moquer de toutes nos remonstrances? Ainsi donc puis qu'il a esté commandé de ne point souffrir aux estrangers de faire choses contraires au service de Dieu: cognoissons qu'il nous est commandé au double de cheminer en toutes sollicitude, et en telle humilité, et sobriété, que les estrangers soyent convaincus, que c'est à bon escient, et sans feintise que nous desirons que Dieu soit honoré, et que nous ne pouvons souffrir qu'on face nul opprobre à sa maiesté, et à sa gloire. Voila donc ce que nous avons à noter en ce passage, si nous voulons aujourdhuy observer ce qui a esté commandé aux Juifs, comme aussi il nous compete en verité, et en substance. Que tout ainsi que nostre Seigneur anciennement a retiré ce peuple d'Égypte: qu'aujourdhuy il nous a delivrez du gouffre d'enfer, et nous a retirez de la mort eternelle, et des abyssmes d'enfer où nous estions plongez, afin de nous recueillir en son royaume celeste, comme il nous a este acquis par le sang de son Fils bien aimé nostre Seigneur Iesus Christ.